



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 08 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 juin 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame SCEATS Fabienne, (pouvoir à Madame SIARD Chantal) et Monsieur BOISSEAU William

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame JEANVOI Nicole est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire précise que l'intégralité des délibérations seront traitées dans la commission « Finances »

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Le protocole sanitaire demeure toujours au niveau 1.
- Le prochain conseil d'école se déroulera le vendredi 24 juin à 18h00.
- Suite à l'installation des Tableaux Numériques Interactifs, la convention de subvention établie avec l'Education Nationale au titre du plan numérique 2021 prévoyait qu'une partie de cette manne financière serait attribué sur le volet services et ressources numériques (50%).

A ce titre, la municipalité a opté pour la souscription d'un abonnement de 5 ans à 3 progiciels auprès de « monécole.fr » (rallye lecture / mathéros / classe numérique)

- Les formulaires d'inscriptions 2022/2023 aux services municipaux de cantine et de garderie sont disponibles depuis le 20 mai dernier. Ces derniers ont été actualisés afin d'en faciliter la complétude et l'extraction des données.

- Les enfants de classes de maternelle ont finalisé l'intégralité des hôtels à insectes
Ces derniers seront installés prochainement, en collaboration avec les agents des services techniques, dans les différents parterres de végétaux du bourg.
- Une augmentation significative des prix de RESTORIA, notre prestataire de restauration scolaire, est parvenue en mairie au lendemain de la dernière séance du conseil municipal.
Celle-ci fait état d'une augmentation de 8% applicable dès le 1^{er} juin 2022.
Compte tenu de l'absence de concertation préalable, une entrevue a été sollicitée avec ces derniers dans les plus brefs délais afin de faire le point. Celle-ci devrait avoir lieu le 30 juin prochain.
- Les délégués de classes ont de nouveau été reçus en mairie afin d'acter leurs éventuels projets pour améliorer leur environnement. Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment des tables, une boîte à livres, un poulailler mais surtout l'amélioration des sanitaires, l'aménagement de la cour (traçage de terrains, végétalisation ...) et la création d'un espace de jeux (terrain de BMX, parcours de trottinette ou de skateboard et de trampolines enterrés).
Monsieur le Maire et Monsieur ANTIGNY soulignent la dynamique engagée au sein de l'école marquée par l'engagement de l'équipe éducative et l'investissement des enfants dans les différents projets scolaires.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Une réunion s'est tenue dernièrement en mairie avec les représentants d'« Âges & Vies » quant au développement de logements seniors à proximité du bourg.
Ces derniers recherchent un terrain qui leur convienne tant au niveau superficie, dénivelé qu'en terme d'acquisition financière.
Cet organisme prendrait en charge la totalité des frais d'investissement (acquisition foncière, construction ...) et de fonctionnement (frais, personnels ...) de cette structure.
- L'association « PUZZLE » est intervenue auprès du Club du Temps Libre et de l'école pour présenter diverses activités mais la participation n'a pas été celle attendue. Il est convenu de renforcer la communication autour des interventions.
En outre, une réunion entre « PUZZLE » et les maires des communes de l'ancien canton de LOCHES est prévue le mercredi 15 juin pour envisager les actions qui peuvent être menées sur le territoire
Enfin, l'association va lancer prochainement un atelier numérique sur le territoire communal. La première séance se déroulera le vendredi 1^{er} juillet. L'information sera communiquée via City-All, le site internet de la mairie et les panneaux d'affichage en complément de flyers mis à disposition auprès des commerçants.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- B2X : la fabrication des panneaux va être finalisée rapidement (coût supplémentaire lié aux attaches de ces derniers aux candélabres). Ces derniers, ainsi que le TOTEM, seront livrés dans la foulée.
L'inauguration est fixée le vendredi 1^{er} juillet prochain. Les invitations sont en cours.
Les bâches quant à elles seront finalisées prochainement.
- BULLETIN MUNICIPAL : les articles doivent parvenir en mairie d'ici fin juin – début juillet pour une édition et distribution entre les 20 et 25 juillet prochains.
- REUNION / FÊTE DES ASSOS : suite à la réunion des associations qui s'est tenue hier soir, la fête des assos est programmée le 04 septembre 2022. Celle-ci aura lieu dans le jardin de la mairie si le temps le permet. Le programme de cette journée reste à définir.
- MANIFESTATIONS : Un calendrier des différentes manifestations a pu être établi jusqu'à la fin de l'année et figurera dans la chambourgeoise estivale :

- 18 juin : finale du T.C.C.
 - 25 juin : fête de la musique
 - 02 juillet : kermesse de l'école
 - 03 juillet : participation de la municipalité à LABEL'EAU (à AZAY-SUR-INDRE)
 - 14 juillet : concours de boules du S.B.C.
 - 25 juillet : CHAMBOURG au bord de l'eau
 - 14 août : Bal des pompiers (à AZAY-SUR-INDRE)
 - 24 septembre : festival de jazz
 - 08 et 09 octobre : les créatives
 - 23 octobre : journée de l'environnement
 - 03 décembre : marché de Noël
- SHOT : les plants ont été remis aux différents participants (12 adultes et 5 enfants) et 2 maisons ont été retenues pour participer au concours départemental.
 - TUILERIE : suite au prochain départ à la retraite de l'agent technique en charge des locations, une nouvelle organisation a été déterminée : la partie administrative sera intégralement gérée en mairie et seuls les états des lieux / remises de clefs seront assurés par les services techniques.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose les points suivants :

- ARTISAN : un artisan a sollicité dernièrement la municipalité car celui-ci souhaiterait installer son activité sur la commune en faisant l'acquisition d'une parcelle communale. Ce projet bénéficie de l'accompagnement des services de la C.C.L.S.T. et serait à priori en bonne voie.
- BOUCHERIE : une réunion s'est tenue dernièrement avec Monsieur Julien BONSENS de la C.C.L.S.T. qui a confirmé que « Le Pretty » libèrerait le local commercial en septembre prochain mais conserverait le laboratoire. La C.C.L.S.T. étudie actuellement le projet d'installation d'un groupement d'entreprises (une journée par semaine) ainsi que la gestion des loyers. La commission étudiera ce projet quand ce dernier sera bien arrêté. Quant au logement, celui-ci ne peut être réhabilité compte tenu des frais à engager (isolation coupe-feu de l'intégralité du plancher).
- COMMERCANTS : ces derniers sont satisfaits de l'opération « panier garni » (876 participations / gagnant : Monsieur MOREL) qui sera renouvelée l'an prochain mais sur une période plus courte. Une autre opération relative à un jeu concours pour des bons d'achats est à l'étude.
Un apéritif des commerçants est en cours d'élaboration. Celui-ci pourrait se dérouler autour d'une animation liée au Touraine Primeur.
Une réunion est aussi envisagée prochainement entre la municipalité, les artisans et les commerçants pour essayer de dynamiser le tissu économique local.
- MARCHE DE NOËL : l'A.P.E. à la charge d'organiser celui-ci pour cette année.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- AUTOLAVEUSES : elles ont été livrées ce jour et les agents seront formés le 06 juillet prochain à leur utilisation. Il conviendra de déterminer les produits d'entretien les plus adaptés aux différents sols traités.
- ECOLE : les travaux de réhabilitation du réfectoire sont prévus pour le mois de juillet (revêtement de sols et peinture).
- MAISON MEDICALE : L'entreprise LAROCHE n'a pu obtenir à ce jour de délais de livraison du matériel. Néanmoins, la municipalité a obtenu un avis favorable quant à la subvention D.E.T.R., soit une somme de 28 022.81 € (couverture et façades) pour un coût prévisionnel de 93 409.37 € H.T.
- MARQUAGES AU SOL : l'entreprise NICOLAS SIGNALISATION doit intervenir du 20 au 24 juin prochains.

- TUILERIE : l'avant-projet des travaux est en cours de réalisation. Une fois celui-ci terminé, il conviendra d'étudier les différents financements possibles d'ici la fin de l'année.
- VOIRIE / GROUPEMENT DE COMMANDES : la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet BRANLY-LACAZE, l'entreprise VERNAT TP a été retenue pour les travaux qui doivent débiter semaine 25 et s'achever au début du mois d'août (planning à confirmer).
- VOIRIE / INTEMPERIES : la société COLAS doit réaliser les travaux entre le 18 et le 22 juillet prochains.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : L'A.D.A.C. doit remettre son avis et constituer le cahier des charges pour le recrutement futur d'un maître d'œuvre quant à ces aménagements.
- CIMETIERE : l'extension du columbarium s'avère impérative à ce jour.
- D.E.C.I. : les services du S.D.I.S. ont émis un avis favorable quant à l'emplacement envisagé de la future bâche au lieu-dit « Saudinet ». Il ne manque plus que l'accord du propriétaire quant à l'acquisition de la parcelle nécessaire.
- EGLISE : une visite sur site a eu lieu vendredi dernier (rappel du délai de 16 semaines pour remettre le diagnostic du bâtiment).
- LES HELAS : un litige est survenu à la suite de la procédure d'aliénation du C.R. n° 05 et d'un réalignement d'une partie du C.R. n° 07, notamment quant à l'engagement de rétrocession des parcelles n° C 1781 et 1782 soit 373 m².
Celui-ci est en passe d'être soldé par l'acquisition desdites parcelles au prix de 0.50 € le m².
- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : les travaux de mise à jour se poursuivent.
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : le commissaire enquêteur a été nommé (une entrevue est prévue mardi 21 juin en mairie) et l'enquête devrait débiter au mois de septembre prochain.
- PONTS ROMAINS : le chantier est à l'arrêt pour le moment suite aux difficultés liées à l'entreprise I.D. VERDE. Une réunion va être programmée rapidement avec le maître d'œuvre et ladite entreprise pour finaliser ces travaux sous peine d'application des pénalités liées au marché. L'appui de l'A.D.A.C. a été sollicité à ce sujet.
- RD 943 : le Conseil Départemental a finalement obtenu la cession de la dernière parcelle nécessaire à l'aménagement du carrefour. La promesse de vente est signée et la validation définitive de celle-ci sera effective le 24 juin prochain.
- VILLADIM : les travaux de la 1^{ère} tranche doivent débiter sous peu. Une concertation est en cours quant aux modalités de rétrocession de la future voirie.

G- Commission « Finances »

Délibération : Choix des entreprises – travaux de réfection de l'école (restaurant scolaire)

Monsieur le Maire expose la nécessité des travaux à mener pour réhabiliter le restaurant scolaire.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette décision (n° 2022-06-D24).

Délibération : Feu d'artifice – « CHAMBOURG au bord de l'eau »

Monsieur le Maire rappelle son soutien à cette manifestation, notamment pour les frais liés au spectacle pyrotechnique.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cet engagement (n° 2022-06-D25).

Délibération : Choix de l'entreprise – fleurissement pluriannuel

Monsieur le Maire rappelle le plan pluriannuel relatif à la création de nouveaux aménagements paysagers sur le territoire communal.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2022-06-D26).

Délibération : Choix de l'entreprise – extension du columbarium (fournitures et installation de cases et cave-urnes complémentaires)

Monsieur le Maire signale la nécessité de procéder à l'extension du columbarium.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette décision (n° 2022-06-D27).

Délibération : S.A.R.L. CHARNEL (souscription volontaire en nature)

Monsieur le Maire expose le projet de la SARL CHARNEL au lieu-dit « Monchenin ».

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter cette souscription en nature (n° 2022-06-D28).

Délibération : Choix relatif aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants au 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire explique la réforme applicable à compter du 1^{er} juillet prochain et la possibilité offerte aux communes de moins de 3500 habitants d'opter pour le choix de sa publicité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le choix de publicité retenu (n° 2022-06-D29).

Délibération : Acquisition d'un nouveau photocopieur pour les services administratifs

Monsieur le Maire indique le besoin de renouveler cet équipement.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette acquisition (n° 2022-06-D30).

Délibération : Médiation Préalable Obligatoire – adhésion au conventionnement (C.D.G. 37)

Monsieur le Maire expose l'offre du C.D.G. 37 quant à la possibilité d'adhérer à la Médiation Préalable Obligatoire.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette adhésion (n° 2022-06-D31).

3. Questions diverses

Chambre Régionale des Comptes / contrôle des comptes et de la gestion de la C.C.L.S.T. portant sur les exercices 2017 à 2020

Suite à la réception du rapport et aux explications apportées lors de la précédente séance du conseil municipal, Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée délibérante quant aux éventuelles interrogations.

En l'absence, celui-ci rappelle que le Président de la C.C.L.S.T. devra réaliser prochainement un rapport sur la prise en compte des préconisations de la C.R.C.

Elections législatives du 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire fait le point sur les besoins pour assurer les permanences relatives à la tenue de ces élections. Après un tour de table, tous les créneaux sont attribués et validés.

Portail « Nom@de » (facturation mairie)

Monsieur le Maire indique qu'initialement la convention devait être établie avec la mairie et les cotisations prises en charge par la bibliothèque.

Néanmoins, le Conseil Départemental ne peut pas facturer les frais liés à ce dispositif à une association.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que la collectivité prenne en charge ces frais (0.13 € / habitant).

L'ensemble des membres présents approuve cette disposition.

Dalkia Biomasse (SAINT-PIERRE-DES-CORPS)

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une centrale de cogénération biomasse sur la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS et fait part de l'arrêté complémentaire transmis en date du 17 mai dernier en mairie relatif à l'épandage des cendres qui découlent de cette exploitation (2 exploitants sur la commune : Earl JAMIN Alain et RAGUIN Pierre).

Vacance temporaire d'emploi (retraite d'un agent des services techniques au 1^{er} juillet)

La procédure de recrutement n'ayant pas aboutie, Monsieur Alain DERRE a été recruté en contrat à durée déterminée pour un an à compter du 1^{er} juillet.

Une nouvelle procédure sera lancée avant son terme.

Si celle-ci se révélait de nouveau infructueuse, ce contrat pourra être renouvelé pour une durée identique mais pas au-delà.

LABEL'EAU

Monsieur le Maire rappelle que les enfants de la garderie participent à la création du radeau qui représentera la municipalité à cette manifestation organisée par la collectivité d'AZAY-SUR-INDRE le 03 juillet prochain.

Celui-ci est en cours de finalisation.

Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Madame BARRANGER, référente, fait un point sur la mise à jour de ce document et expose les différentes répartitions des postes envisagées par le groupe de travail.

La logique retenue pour chaque poste est la nomination de deux membres de l'assemblée délibérante résidant de chaque côté de l'Indre.

Team River Clean

Madame JEANVOI Nicole fait part de la présence de temps à autre sur le territoire d'une bénévole de l'association « Team River Clean » qui ramasse les déchets afin de préserver la faune et la flore.

Après échange avec cette dernière, il apparaît que l'association peut éventuellement intervenir lors de la journée de l'environnement organisée conjointement avec la commune d'AZAY-SUR-INDRE et auprès de l'école.

La séance est clôturée à 22 h 05

Date du prochain conseil municipal : mercredi 06 juillet 2022 à 20 h 00